

Déclaration

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante s'apprête à transmettre au Premier Ministre, Chef du gouvernement, une date indicative pour les prochaines élections législatives. Après plusieurs jours de travaux houleux et intenses, les commissaires de la CENI n'ont pas pu s'accorder sur un chronogramme réaliste pour les prochaines élections législatives.

Un travail technique objectif avec la présence de la quasi-totalité des commissaires et plusieurs assistants techniques de la CENI a été effectué et il est apparu que les élections législatives ne pouvaient être organisées qu'au mois de Mars 2020.

Malgré tout, le Président de la CENI, soutenu par certains commissaires, compte imposer une date dans l'année 2019, dans le seul objectif de respecter la dernière déclaration du Président de la République invitant « ... tous les acteurs impliqués dans l'organisation des élections législatives à redoubler d'effort et d'ardeur dans le travail, à se mobiliser tous pour que ces élections se tiennent dans le courant de cette année ».

Nous, autres commissaires, avons exprimé notre préoccupation par rapport au caractère non réaliste de ce chronogramme. Nous avons fait savoir que nous ne nous retrouvons pas dans ce travail effectué par le Président de la CENI accompagné cette fois-ci, uniquement de certains techniciens de la CENI. Toutefois, le Président de la CENI a pris l'engagement de relever ce défi.

Pour rappel, lors de la retraite de la CENI à Kindia, au mois de Mai dernier, un chronogramme avait été élaboré avec tous les acteurs concernés. Un délai de 235 jours avait été retenu pour la tenue des élections législatives à partir de la levée de toutes les contraintes financières, administratives et techniques. Ce n'est que le 09 Septembre que le gouvernement s'est engagé à lever toutes ces contraintes.

Vouloir organiser les élections législatives d'ici la fin de l'année 2019, soit en moins de 100 jours, c'est vouloir biaiser le processus électoral avec le non-respect des délais légaux prévus par le code électoral, la réduction significative des délais opérationnels majeurs (enrôlement des électeurs, dédoublement des électeurs, etc.) et la non prise en compte de certaines recommandations de l'audit du fichier électoral.

MHS

MBS

BB-

Ainsi, nous attirons l'attention du Premier ministre et de son gouvernement, des autorités du pays et de tous les acteurs du processus électoral sur les dangers liés à l'organisation des élections législatives en 2019.

Avec notre serment de commissaire et la nature indépendante de notre institution, nous ne pouvons accepter aucune forme de violation de la loi, aucune limitation illégale du droit d'inscription des électeurs.

En espérant que les uns et les autres reviennent à la raison, il nous semble important d'informer l'opinion publique à qui nous devons rendre des comptes.

Conakry, le 15 Septembre 2019

Ont signé :

1. Elh. Mamadou Bano SOW, Vice-Président de la CENI ;



2. Youssouf LENO, Rapporteur de la CENI ;



3. Dr. Alhassane Makanera KAKE, Directeur du département Juridique ;



4. Diogo BALDE, Directeur adjoint du département planification et Opérations ;




5. Hadja Saran KANDE, Directrice adjoint du département Logistique ;



6. Marie Helene SYLLA, Directrice du département des Démembrements ;



7. Safa TOUNKARA, Directeur adjoint du département Fichier Electoral.

P.O. 
M. Bano Sow